

VERSION LATINE ET COURT THÈME
ÉPREUVE À OPTION ÉCRIT

Benjamin GOLDLUST, Mélanie LUCCIANO

Coefficient : 3
Durée : 5 heures

Si l'année 2020 fut, compte tenu du contexte sanitaire, celle de tous les bouleversements – à commencer par la suppression de l'oral du concours, que le jury de latin n'a pu que vivement déplorer –, du moins peut-on se féliciter d'une stabilité certaine concernant l'épreuve de version latine et de court thème qui eut, de fait, un rôle particulièrement important. En 2020, 203 candidats ont composé (ils étaient 199 en 2019) et la moyenne de l'épreuve s'est établie à 10,09 (contre 10,05 en 2019), avec des notes s'échelonnant de 0,5 à 20. C'est, à nouveau, une assez bonne impression générale qu'a donnée l'épreuve, malgré le lot habituel de copies qui ne sont pas du tout au niveau et ternissent ponctuellement l'impression globale, mais aussi avec une importante tête de concours, que le niveau sélectif de cette épreuve double a opportunément permis de valoriser, puisque près d'un quart des copies a obtenu une note supérieure ou égale à 14/20.

I. Version

– Conseils généraux

La version choisie cette année pour les spécialistes de Lettres classiques est un extrait des *Satires* de Juvénal (XV, v. 51-76), évoquant une rixe entre les habitants de deux villes d'Égypte. Si la construction syntaxique et le choix du vocabulaire en fonction du contexte de traduction exigeaient de la part des candidats, comme toujours, une attention constante, le jury voudrait également rappeler quelques principes pour parvenir à de meilleurs résultats : tout d'abord, une lecture attentive du texte est essentielle. En effet, dans de nombreuses copies, des erreurs de lecture ont conduit à confondre des mots (*ego* et *ergo* par exemple), entraînant des conséquences désastreuses. De même, une relecture finale de la copie est nécessaire, de manière

indépendante, puis en suivant le texte latin, pour éviter les erreurs d'inattention ou encore les oublis dans la traduction, sanctionnés par le jury.

L'ajout ou la suppression de termes, voire de groupes de mots, est souvent l'indice pour le candidat d'une construction fautive. La glose est également à proscrire.

Même si la connaissance de la morphologie latine est avant tout vérifiée dans l'épreuve de thème, des révisions, ou plutôt moins de précipitation, auraient permis d'aider les candidats à ne pas confondre, par exemple, subjonctif présent et indicatif futur, à ne pas rattacher *genis* à *genus*.

La correction de la langue française est enfin essentielle : ainsi, l'orthographe entre pleinement dans la notation de la version et des erreurs telles que « après que » suivi d'un subjonctif sont sanctionnées au même titre qu'une faute de mode en latin.

– Éléments de commentaire grammatical sur le texte

Sed iurgia prima sonare / incipiunt animis ardentibus ; haec tuba rixae, / dein clamore pari concurritur, et uice teli / saeuit nuda manus.

Dès les premiers vers de l'extrait proposé, il fallait tenir en main à la fois la construction du texte et le rendu des termes en français : ainsi, le sujet de *incipiunt*, en rejet au vers 2, est bien *iurgia prima*, « les premières querelles » ; il est alors difficile de rendre le verbe *sonare* par « sonner », là où « retentir » ou « résonner » permettaient une traduction bien plus adaptée. De même, du fait du contexte d'affrontement décrit par Juvénal, faire des *animis ardentibus* des âmes ou des cœurs ardents apparaissait un peu décalé.

Dans la fin du deuxième vers, il fallait bien voir que le verbe « être » était sous-entendu, *haec* étant donc le sujet et *tuba rixae* l'attribut du sujet. Le jury a accepté les deux analyses possibles du terme *haec* : une reprise des *iurgia* du vers précédent ou bien un neutre singulier devenu *haec* par attraction du genre de l'attribut. Le terme de *tuba* n'était pas à entendre au sens propre, puisque Juvénal ne décrit pas ici une bataille rangée ; on pouvait donc le rendre par « signal du combat », deuxième sens proposé par le Gaffiot.

Au vers suivant, le verbe *concurritur* ne pouvait être compris que comme un passif impersonnel : faire de *tuba* ou encore de *manus* son sujet conduisait à de graves problèmes de construction et donc de sens. Nous souhaiterions également attirer l'attention des candidats sur le respect de la morphologie latine, même dans l'épreuve de version : *pari* ne peut être un

infinitif présent passif ; il s'agit bien sûr de l'adjectif qualifiant *clamore*. De même, *uice teli* devait bien être compris ensemble : encore une fois, le Gaffiot renvoie bien à l'emploi de l'ablatif *uice* pour traduire : « à la place de, en guise de, comme ».

Paucae sine uulnere malae, / uix cuiquam aut nulli toto certamine nasus / integer.

Ces vers ouvrent une longue description des conséquences physiques de l'affrontement sur le visage des combattants : il importait donc de faire une lecture complète et pointue de la totalité du passage pour rendre précisément des termes proches, comme *malae, uultus, facies...* Dans ces premiers vers, le verbe « être » est de nouveau sous-entendu, mais la structure attributive (*paucae...malae ; nasus / integer*) était assez claire. Le jury a accepté la construction de l'adjectif *paucae* aussi bien comme attribut que comme épithète. Du fait du contexte, on attendait plutôt l'insertion d'une forme verbale au présent car l'imparfait constitue une petite rupture temporelle par rapport aux vers précédents.

Le terme *malae* a parfois été compris comme le pluriel de *malum, i* (n), ce qui est morphologiquement impossible : encore une fois, il convient de ne pas lire trop vite le texte proposé au risque de confondre un mot très courant avec un autre probablement moins connu des candidats, *mala, ae* (f), la mâchoire.

Le balancement *uix cuiquam/ aut nulli* n'a pas toujours été vu par les candidats, qui ont parfois confondu *cuiquam* avec un relatif. Le jury a valorisé les traductions qui tentaient de rendre la construction au datif mais des expressions du type « le nez de presque personne... » ont été acceptées. De même, la finesse dans la traduction de l'adjectif *totus* (« tout entier », « dans son ensemble ») a été appréciée.

Aspiceres iam cuncta per agmina uultus / dimidios, alias facies et hiantia ruptis / ossa genis, plenos oculorum sanguine pugnos.

Ces trois vers ne présentaient pas de difficulté majeure de construction, si on ne se laissait pas arrêter par les rejets au sein de ce groupe de vers : ainsi, il fallait bien construire ensemble *uultus dimidios, hiantia ossa* et *ruptis genis*. En revanche, on ne pouvait bien sûr mettre sur le même plan les compléments d'objet direct d'*aspiceres* et le groupe à l'ablatif *ruptis genis*.

La 2^e personne du singulier du subjonctif imparfait a une valeur généralisante : on attendait alors des candidats qu'ils traduisent par un impersonnel car, dans le contexte, une deuxième personne qui désignerait un interlocuteur non déterminé n'aurait pas fait sens.

La traduction du groupe *alias facies* n'était pas aisée. Le jury a accepté deux analyses possibles pour le terme *alias*, puisque la scansion ne permettait pas de lever l'ambiguïté : l'adverbe, dans le sens « ailleurs, à un autre endroit » du champ de bataille, ou bien l'adjectif *alius*, *a*, *ud*, au sens d'une physiognomie « rendue autre » par les blessures.

Le groupe *hiantia ossa* n'a pas toujours été bien compris ni rendu : il ne fallait pas confondre *ossa*, le neutre pluriel de *os*, *ossis* (n), l'os, avec le terme *os*, *oris* (n), la bouche, en se laissant porter par le champ lexical renforcé par *malae* ou encore *genis*. Il ne fallait pas non plus oublier de rendre la valeur du participe présent : « des os en train de se rompre ».

Le terme de *genis* a conduit à des erreurs d'analyse : il s'agit bien de l'ablatif pluriel de *genae-arum* (f) et non une forme qui serait liée à *genus-eris* (n), comme le soulignait l'accord avec *ruptis*. Pour *genae-arum*, le Gaffiot propose la traduction par « joues » ou par « paupières » : il fallait néanmoins comprendre qu'il s'agissait de « joues lacérées » laissant apparaître des *hiantia ossa*, des « os en train de se rompre », ce que ne permettraient pas des paupières fendues.

Pour le dernier complément d'objet direct dépendant de *aspiceres*, il ne fallait pas confondre *pugnis*, le poing, avec *pugna*, le combat. L'adjectif *plenos* se construit ici avec l'ablatif *sanguine*, terme qui est lui-même complété par le génitif *oculorum* : « le sang [provenant] des yeux ».

Ludere se credunt ipsi tamen et puerilis / exercere acies, quod nulla cadauera calcent. / Et sane quo tot rixantis milia turbae, / si uiuunt omnes ?

La construction de ces vers n'a pas toujours été vue : la proposition infinitive introduite par *credunt* a pour sujet *se* et régit deux infinitifs *ludere* et *exercere*. Il ne fallait pas oublier de rendre *ipsi* ni *tamen*, qui permettaient de suivre le déroulement du texte : ce sont bien les mêmes combattants qui, en dépit de la violence des affrontements, ne se rendent pas compte de la gravité de la situation.

Du fait du contexte, le substantif *acies* ne pouvait être traduit par « regard » ; il renvoie au contraire aux lignes de bataille. L'adjectif qui s'y rapporte est *puerilis* : la forme *-is* des adjectifs de la 2^e classe pour l'accusatif pluriel doit être connue.

Le *quod* ne peut être un relatif ; il ouvre sur une proposition causale. Le verbe de la proposition, *calcent*, de *calcare*, ne peut pas être, morphologiquement, un futur de l'indicatif ; il s'agit bien d'un subjonctif présent. Il n'est pas nécessaire de supposer que l'emploi du subjonctif indique ici une cause dont on ne peut affirmer la réalité car ce mode peut s'expliquer par le contexte de style indirect découlant de la proposition infinitive.

Dans le vers suivant, *quo* ne pouvait être compris comme un adverbe de lieu indiquant le mouvement ; il fallait donc lui donner un sens causal, en suivant le troisième sens possible du terme indiqué dans le Gaffiot. Le sujet de la proposition est *milia* complété au génitif par *rixantis turbae* car on ne peut imaginer que Juvénal décrive « des milliers de foules ». L'expression étant assez difficile à rendre en français, le jury a accepté l'hypallage de l'adjectif *rixantis* sur *milia*. Rendre l'adverbe *sane* par « d'une façon saine » n'offrait en revanche pas un sens satisfaisant. Pour *uiuunt*, le jury a accepté la traduction « s'ils vivent », même si le sens du texte conduit plutôt à traduire par « s'ils restent en vie », « s'ils survivent ».

Ergo acrior impetus, et iam / saxa inclinatis per humum quaesita lacertis / incipiunt torquere, domestica seditioni / tela, nec hunc lapidem, qualis et Turnus et Ajax, / uel quo Tydides percussit pondere coxam / Aeneae, sed quem ualeant emittere dextrae / illis dissimiles et nostro tempore natae.

Dans cette description des jets de pierre échangés entre les combattants, il fallait bien identifier le système de construction des propositions ainsi que les juxtapositions. La première erreur relève d'une lecture trop rapide, la confusion entre *ergo* et *ego*, qui a conduit certains candidats à introduire une première personne du singulier. Dans ce premier vers, le verbe est sous-entendu : pour respecter la cohérence temporelle du texte, on attendait un présent, « l'élan est/ devient plus vif ». Il convient de ne pas oublier de rendre le comparatif des adjectifs.

La construction des vers suivants a posé différents problèmes : le complément de *torquere*, *saxa*, a parfois été confondu avec le sujet de *incipiunt*, sujet non exprimé à tirer du contexte (les combattants) ; en procédant ainsi, on ne peut parvenir à un sens satisfaisant, sauf à modifier fortement le texte, en donnant à *torquere* un sens passif qu'il n'a pas. *Per humum* complète le participe *quaesita* (« des pierres trouvées par terre »).

Le groupe *domestica seditioni tela* doit se comprendre en apposition à *saxa* : « des pierres [qui sont] les armes habituelles pour la sédition ». La traduction de *domestica* par « domestique » a été sanctionnée ; des termes comme « [des armes] habituelles, usuelles,

traditionnelles » étaient plutôt attendus. Le jury a accepté la traduction de *seditioni* comme un génitif (« les armes de la sédition »), en valorisant les copies qui ont tenté de rendre le datif.

Le *nec hunc lapidem* reprend, cette fois au singulier, le complément d'objet *saxa* : il fallait donc prêter une attention toute particulière à cette coordination par *nec*, qui permettait de comprendre l'articulation des vers entre eux. Le verbe de la comparative s'ouvrant avec *qualis* est sous-entendu ; il était néanmoins nécessaire de l'explicitier en français (« une pierre comme celle que Turnus et Ajax ont lancée »). Une seconde comparative s'ouvre avec le coordonnant *uel* ; les termes *quo pondere* doivent se comprendre ensemble. Enfin, le terme de *Tyrides* ne renvoie pas à Tydée mais à son fils ; il convient de garder l'expression comme telle en français (« le fils de Tydée ») et non pas de traduire par « Diomède ».

Au *nec hunc lapidem* répond le *sed quem* ; le relatif a donc pour antécédent *lapidem*. Le sujet de la proposition relative n'a pas toujours été identifié ; il s'agit de *dextrae*, terme auquel se rapporte les termes coordonnés *dissimiles* et *natae*. *Dissimiles* se construit avec le datif *illis* ; *natae* avec *nostro tempore*.

Nam genus hoc uiuo iam decrescebat Homero, / terra malos homines nunc educat atque pusillos ; / ergo deus, quicumque aspexit, ridet et odit.

Pour les deux vers suivants, la principale erreur a été la confusion entre l'adjectif *uiuo*, qualifiant *Homero*, qui a parfois été compris comme la première personne du singulier du verbe vivre. Il était important de bien voir le balancement entre deux époques, marqué par *iam* et *nunc* : l'omission de ces termes dans la traduction affaiblissait donc fortement le sens du texte.

Le terme *pusillos*, du fait du contexte (l'affaiblissement des êtres humains depuis l'époque des héros), prend un sens physique et non seulement moral ; les termes « mesquin » ou « pusillanime » ne conviennent pas vraiment dans ce cadre, à la différence de « chétif ».

Dans le dernier vers, il fallait bien voir dans *aspexit* un parfait et le traduire comme tel. *Quicumque* désigne le sujet du verbe et non son objet ; on ne peut donc traduire par « quel que soit celui qu'il a vu ». Le jury a accepté le rendu de la construction absolue de *ridet et odit*.

A deuerticulo repetatur fabula. Postquam / subsidiis aucti, pars altera promere ferrum / audet et infestis pugnam instaurare sagittis.

Le mode subjonctif de *repetatur* n'a pas toujours été identifié ; il marque ici l'ordre que le narrateur s'adresse à lui-même. Le sujet de la phrase, *fabula*, pouvait être rendu par « récit », « narration », « histoire », là où « conte » ou « fable » entraînait un léger faux sens. *Deuerticulo* était donné dans le Gaffiot en référence à notre passage : la traduction par « digression » convenait parfaitement, mais le jury a également accepté des formulations plus imagées, comme « détour ».

Dans les vers suivants, on pouvait observer une rupture de construction entre *aucti*, dont l'accord au masculin pluriel renvoie au sujet sous-entendu plus haut dans le texte, les combattants, et le sujet de la phrase auquel il est apposé, *pars altera* : le jury a donc accepté toutes les constructions qui restaient cohérentes avec le sens du texte. La traduction de *altera* par « autre » a en revanche été sanctionnée.

Le verbe principal, *audet*, est en rejet : il fallait donc bien voir qu'il a néanmoins pour objet les infinitifs *promere* et *instaurare*, coordonnés entre eux.

Terga fugae celeri praestant instantibus Ombis / qui uicina colunt umbrosae Tentura palmae.

On retrouvait dans ces derniers vers des difficultés déjà mises en lumière plus haut : il fallait tirer le sujet du verbe principal, *praestant*, de la proposition relative qui suit. En effet, le terme *Ombis* ne peut être l'antécédent du *qui* puisqu'il appartient à un groupe à l'ablatif absolu (*instantibus Ombis*, « sous la pression des Ombites »).

La traduction de *praestant* devait se déduire du contexte : puisque ces combattants sont en train de prendre la fuite, comme le prouve le groupe *fugae celeri*, qui n'a pas toujours été construit ensemble, on ne pouvait donner au verbe un sens absolu du type « ils l'emportent ». C'était donc le dernier sens proposé par le Gaffiot, « mettre à disposition, procurer, fournir », qui convenait ici, avec *terga* comme objet.

Pour le terme *uicina*, qui qualifie *Tentura*, le jury a accepté aussi bien la traduction par « la ville voisine de Tentyra » que « Tentyra voisine de la palmeraie ombragée/ qui offre de l'ombre » ; le génitif *umbrosae palmae* pouvait donc être compris soit comme un complément de nom, soit comme un génitif de qualité.

II. Thème

Pour l'épreuve de court thème, le jury avait choisi cette année un extrait délibérément grammatical d'une lettre de Madame de Sévigné qui, couplé à un texte de version permettant de vérifier le sens de la langue et la finesse littéraire des candidats, faisait de l'épreuve de spécialité de latin un ensemble assez complet. Le jury avait, en effet, eu à cœur de choisir un texte de version et un thème présentant des intérêts complémentaires – et, compte tenu de la tournure prise par la session 2020, dont l'oral a été supprimé, il avait été inspiré !

L'épreuve a donné lieu à des résultats contrastés, avec d'excellentes copies alliant correction grammaticale et bonne intelligence de la langue, et manifestant même parfois quelques marques d'un style déjà formé, mais aussi un lot assez important de copies très faibles caractérisées, cette année tout particulièrement, par un grand nombre de barbarismes (notamment sur la conjugaison du verbe *posse*). Si le jury est tout à fait prêt à distinguer la faute d'orthographe de l'authentique barbarisme, il a rencontré cette année beaucoup trop de formes agrammaticales et invite donc les futurs candidats à veiller de beaucoup plus près à la correction de la morphologie latine. S'agissant des résultats de l'épreuve, il faut remarquer qu'il n'y a, dans les faits, aucune corrélation entre le niveau des copies en version et en thème, mis à part pour une petite dizaine de copies remarquables dans les deux exercices. Certains, de fait, font un thème tout à fait honorable et une version très décevante, et *vice versa* parfois, ce qui confirme, d'année en année, que les candidats n'ont pas lieu de redouter l'épreuve de thème plus que celle de version. Les règles, pour réussir en thème, sont immuables : correction morphologique, rigueur syntaxique, intelligence de la transposition pour éviter le décalque maladroit ou la simplification excessive (qui équivaut souvent à une stratégie d'évitement de la difficulté), traduction de tous les mots (y compris des pronoms, trop souvent omis), enchaînement logique de toutes les phrases et de tous les segments de phrase (coordination externe et interne), soin porté au sens du français pour éviter à tout prix les contresens. Rappelons aussi que, sauf mention contraire, le titre n'est pas à traduire : il n'y a donc pas lieu de tenter une transposition du nom de l'œuvre dont le court thème est extrait.

À ces règles générales, que la majorité des candidats bons et honorables maîtrisent bien, nous rajouterons une exigence nouvelle : une graphie lisible ! Car c'est peu de dire que, cette année, les copies illisibles ont abondé. Il n'est pas normal que les correcteurs doivent se poser, parfois longuement, la question de savoir ce que tel candidat a bien pu écrire à tel endroit – et, dans ces cas-là, le doute ne lui bénéficie pas forcément car, s'il est bien entendu évident que chacun a sa propre écriture, il y a malgré tout des limites à ne pas dépasser. Il convient donc, à l'avenir, de

veiller avec beaucoup plus de soin à la formation des lettres et de sauter deux lignes entre chaque phrase pour aérer la copie, à plus forte raison en thème, où tout peut se jouer à une lettre près. Présenter une copie propre et convenablement écrite est avant tout une forme de correction à l'égard du jury.

Venons-en au détail du texte. On pourrait dire, en exagérant à peine, que la première phrase donnait d'emblée une indication significative sur le niveau du thème, tant certains y ont multiplié les erreurs syntaxiques graves et manifesté leur méconnaissance des usages du latin. Il nous faut ainsi rappeler que le voussoiement n'existe pas en latin classique et surtout inviter les candidats à revoir à fond la syntaxe de l'interrogative indirecte. Le jury a ainsi déploré de très nombreuses erreurs sur la traduction du « si » français (qui, en interrogative indirecte, se traduit par *num* ou par l'enclitique *-ne*), sur l'absence du subjonctif – obligatoire et systématique dans cette proposition – et sur la construction syntaxique du verbe « demander ». Le jury s'est montré, à son habitude, ouvert s'agissant du choix de tel ou tel verbe, mais il faut respecter scrupuleusement la syntaxe exigée par celui qui est finalement retenu (*rogare* se construit avec un – double – accusatif, *quaerere* a une construction prépositionnelle : *ab* ou *ex aliquo*). Pour la traduction de « ma chère enfant », l'emploi de *infans* posait problème, un *infans*, étymologiquement « ne sachant pas parler », n'étant vraisemblablement pas à même de poser à sa mère, comme le fait ici Madame de Grignan, des questions sur le sens de la vie ! Ensuite, pour la séquence « Je vous avoue que j'y trouve des chagrins cuisants », la majorité des copies ont utilisé à juste titre une proposition infinitive, introduite par *fateor* ou *confiteor*, mais un nombre non négligeable de candidats ont omis d'exprimer le sujet de cette infinitive qui, rappelons-le, doit toujours l'être, même s'il est identique à celui du verbe introducteur ; une telle omission vaut solécisme. Il convient aussi de prêter attention aux « petits mots », comme le « y » qui se traduisait aisément par un adverbe de lieu, entre autres possibilités. Beaucoup de solutions s'offraient aux candidats pour traduire ici le verbe « trouver » (*inuenio*, *reperio*, *uideo* ...) et le substantif « chagrin » (*maeror*, *aegritudo*, *dolor*, *angor*, *maestitia*, *acerbitas* ...) ; le choix était un peu plus restreint pour traduire l'adjectif « cuisant » et plusieurs candidats ont eu recours à des adjectifs non classiques ou poétiques (comme *mordax*). La séquence suivante « mais je suis encore plus dégoûtée de la mort » ne pouvait débiter par *sed* que si l'on avait, auparavant, une négation. Pour traduire l'idée de dégoût, le latin a une tournure impersonnelle très idiomatique qui convenait parfaitement ici et qui n'a, du reste, pas manqué d'être utilisée par bon nombre de candidats ayant une pratique visible du thème latin : *aliquem alicuius rei taedet*. Sinon, il n'était pas impossible d'avoir recours au substantif *taedium*, surtout s'il était

mis en fonction de complément d'agent d'un verbe passif, plutôt que de sujet, avec une reformulation du type « je suis saisie par un plus grand dégoût », mais, pour traduire l'idée de comparatif, il fallait bien mettre l'adjectif épithète comparatif au neutre (par exemple *maius taedium*, à décliner au cas voulu par la syntaxe retenue). Le jury a sanctionné les copies qui ont fait dépendre cette séquence de « je vous avoue que », comme si elle était sur le même plan syntaxique que « j'y trouve des chagrins cuisants », car il s'agit d'une rupture de la construction française.

Dans la séquence suivante, si, pour traduire « je me trouve (si) malheureuse », les candidats pouvaient utiliser une périphrase verbale du type *aegre ferro* ou un verbe comme *doleo* ou même une transposition du type *misera / infelix / infortunata / aerumnosa / afflicta / calamitosa sum*, il fallait bien, dans tous les cas, construire une proposition subordonnée consécutive (évidemment au subjonctif) et la corrélation consécutive « si ... que » ne se traduisait pas de la même façon selon le tour retenu. Rappelons que, dans le cas d'une traduction de « je me trouve » par un verbe et de « malheureuse » par un adjectif, la corrélation « si ... que » se traduit par *tam ... ut* + subjonctif ; dans le cas d'une traduction de « je me trouve (si) malheureuse » par un verbe ou une périphrase verbale, du type « je suis affligé, je supporte très mal ... », la corrélation « si ... que » se traduit par *ita / sic / tantum / adeo / eo ... ut* + subjonctif. Plus grave, le jury ne compte pas le nombre de traduction du « que » consécutif par *quam*, ce qui constitue une grave erreur syntaxique. Pour la traduction de la séquence « d'avoir à finir tout ceci par elle », le recours à une causale introduite par *quod* ou *quia* offrait une solution à la fois simple et efficace ; pour rendre « d'avoir à finir ... », l'adjectif verbal d'obligation – pourvu qu'il fût correctement construit, avec un verbe transitif évidemment (comme *finire*) – suivi d'un complément au datif de la personne (*mihi*) ou le verbe *debeo* à la première personne du singulier étaient des possibilités équivalentes. Pour traduire « si je pouvais retourner en arrière », le subjonctif imparfait s'imposait, s'agissant d'un irréel du présent, de même d'ailleurs que pour traduire « je ne demanderais pas mieux ». En effet, concernant l'expression des possibles dans une subordonnée consécutive, par nature au subjonctif, comme c'est le cas ici, il est toujours possible de conserver la règle générale et, pour l'irréel du présent – qui est utilisé ici –, il n'y a pas de périphrase du type de celles qui existent pour le potentiel (*non ignoras quam felix sim / futurus sim si uenias*) ou pour l'irréel du passé (*non ignoras quam felix fuisset / futurus fuerim si uenisses*). Du point de vue lexical, pour traduire « retourner en arrière », les possibilités étaient nombreuses, comme *regredi* ou *retro / pone ire*. La traduction de « je ne demanderais pas mieux » pouvait poser le problème de la construction absolue, qu'il faut éviter en thème

latin sauf avec certains verbes qui l'admettent, comme *quaerere* (le jury a donc laissé passer, certes sans grande conviction, *magis quaerere* ; en revanche, *petere* en construction absolue ayant le sens technique de « être porteur, demandeur dans une affaire », *magis petere* faisait faux sens).

La dernière phrase, quoique brève, a posé quelques problèmes aux candidats ; beaucoup n'ont pas pris le soin de traduire, d'une manière ou d'une autre, l'indéfini « un », ce qui est dommage, mais *unus*, qui signifie « un seul », ne convenait évidemment pas. Pour rendre « je me trouve », le verbe *uersari* était à la fois pratique et très latin (voir Cicéron : *uersabor in re difficili*). Pour rendre « engagement », le substantif *sponsio* pouvait parfaitement faire l'affaire, nettement mieux d'ailleurs que *stipulatio*, qui a un sens spécifique en droit romain, tout comme *obligatio*. En revanche, le recours au verbe *obligare* était possible, comme au verbe *obstringere* éventuellement, entre autres possibilités. Le jury ne pénalise pas sévèrement le style des courts thèmes mais tient cependant à rappeler, à propos de la traduction de « dans un engagement qui m'embarrasse », qu'il est particulièrement maladroit de décalquer en l'état et de faire d'un substantif abstrait le sujet d'un verbe ; il est tout aussi simple et nettement plus latin de transposer en « dans un engagement par lequel je suis embarrassé ».

D'une manière générale, le jury invite les candidats à une révision systématique des grandes règles de la syntaxe latine (et des subordonnées, en particulier) qui, cette année, a été fort malmenée par les copies les plus faibles, mais pas au point, cependant, de ternir l'image d'ensemble de l'épreuve de thème, qui a, comme de coutume, réussi à d'excellents latinistes, ce dont le jury ne saurait trop se féliciter.